

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN

Délibération n°3

*Objet : Ligne de
Trésorerie*

*Date de convocation :
08/02/2018*

*Date d'affichage :
08/02/2018*

*Nombre de Membres
en exercice :
29*

*Nombre de présents :
17*

*Nombre de votants :
18*

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*

L'an deux mille dix-huit,
le 22 février à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Kléber LEYGUE, André MAGNAC, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Hervé QUET, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Pouvoir : M. Alain MALMON a donné pouvoir à M. Michel LAMOLINAIRIE.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Didier CASSAGNEAU, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Christian LESTRADE, Jean PRADIN, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROZES.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ouvrir une Ligne de Trésorerie d'un montant de 200 000 € pour faire face aux avances de subventions obtenues pour réaliser les travaux de reconstruction de la déchèterie-recyclerie de Lauzerte.

Il précise qu'après consultation seul le Crédit Agricole a proposé une Ligne de Trésorerie. Les autres propositions sont des prêts relais.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'une Ligne de Trésorerie est destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Elle permet de faire face à tout risque de rupture de paiement dans des délais très courts. Les crédits de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Monsieur le Président donne lecture de l'offre de Ligne de Trésorerie formulée par le Crédit Agricole :

Plafond : 200 000 €

Durée : 12 mois maximum

Taux : 1,200 %

Taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois instantané + marge de 1,200 %

En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro.

A ce jour la valeur de l'Euribor étant de - 0,329 %, le taux du prêt sera donc de 1,200 %
Périodicité du paiement des intérêts : Mensuelle, par la procédure du débit d'office.

Modalités de tirage :

- Mise à disposition : par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de votre trésorerie générale sur simple demande de l'emprunteur,
- Montant minimum des tirages : 15 000 €.

Modalités de remboursement :

- Capital In Fine, remboursable au plus tard à la date d'échéance de la Ligne de Trésorerie.
- Amortissement anticipé possible par débit d'office, totalement ou partiellement, au gré de l'emprunteur, sans frais et sur simple demande,
- Après remboursement anticipé, le plafond se reconstitue pour de nouvelles utilisations.

Frais de dossier : 300 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide de retenir l'offre de Ligne de Trésorerie du Crédit Agricole présentée par son Président,

Autorise son Président à signer le contrat d'ouverture de Ligne de Trésorerie,

Autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Autorise son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

- ADOPTÉE -

Le Président,

M. LAMOLINAIRE

SIEEOM
Sud Quercy
TRIONS POUR RECYCLER